

## PEINTURE FACADE ACRYLIQUE

### Peinture façade acrylique mate microporeuse

MAT



### DESTINATION

S'applique sur béton, ciment, enduits minéraux, briques et pierre.

### PROPRIÉTÉS

- Application facile.
- Bon pouvoir couvrant.
- Séchage rapide.

### MISE EN ŒUVRE

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

### PRÉPARATION

- Les surfaces à peindre doivent être propres, saines, sèches et sans graisse.
- Éliminer toute trace de peinture écaillée et cloquée.
- Sur fond absorbant ou farinant, appliquer au préalable une sous-couche adaptée.
- Pour les supports métalliques, brosser soigneusement les parties rouillées et appliquer une sous-couche antirouille.
- Si la surface à peindre est contaminée, appliquer un traitement fongicide préventif ou curatif pour éliminer les micro-organismes (mousses, lichens, micro-algues...).

### APPLICATION

- Bien mélanger avant application.
- Sur fonds préparés, appliquer 2 couches.

Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C, par humidité relative ambiante supérieure à 80 %, par grand vent, en plein soleil et par temps de pluie.

### DILUTION

#### Indication

Diluant : Eau

Dilution brosse-rouleau : 0 à 5 %.

Dilution pistolet : NC

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

ASPECT DU FILM Mat	LIANT Résine acrylique	RENDEMENT 7 à 9 m <sup>2</sup> /L en fonction du support à traiter
BRILLANT SPECULAIRE Inférieur à 10 sous 85°	DENSITÉ 1,47	CONSERVATION 24 mois
TEINTES Blanc et ton pierre	SECHAGE (à 23°C, H.R. :50 %) • Sec : 1 h • Recouvrable : 12 h	CONDITIONNEMENT 10 litres

## CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION NF T 36-005 - Famille I classe 7b2
HYGIÈNE ET SÉCURITÉ Merci de consulter notre fiche de données de sécurité disponible sur Quick Fds : <a href="http://www.quickfds.com">www.quickfds.com</a>
RÈGLEMENTATION COV Valeur limite UE pour ce produit (cat A/c) : 40 g/l. Ce produit contient moins de 5 g/l de COV.
DÉCHETS Ne pas jeter l'emballage et les résidus à l'égout, dans la nature ou avec les ordures ménagères. Contactez les services locaux pour les modalités d'élimination des déchets de peintures selon la réglementation en vigueur.

La présente fiche technique annule et remplace toute version antérieure. L'évolution de la technique étant permanente, nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatifs. Ils doivent être adaptés à la nature et l'état des fonds à peindre. Les données de cette fiche sont valables pour le produit blanc.